

Ce produit ne doit être uniquement utilisé qu'à des fins de recherche sous la surveillance d'une personne techniquement qualifiée. Les propriétés toxicologiques peuvent ne pas être totalement définies. Veuillez vous référer à la section Information sur la Réglementation afin de déterminer vos responsabilités selon le 7ème amendement de la CE sur la Directive 92/32/CEE. Si cette matière vous a été fournie avec un accord de secret et de non-analyse, l'information comprise dans cette FSP est identifiée dans la présente sous "Information Confidentielle".

Préparé conformément à la réglementation de la commission (EU) No 453/2010.

| | |
|------------------|--|
| Section 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise |
|------------------|--|

1.1 Identification du produit

CPI(R)-2933F (IBC) 5402036P01B - 160 MPZ

Synonymes Aucun.

1.2 Utilisations identifiées appropriées de la substance ou du mélange et (utilisations déconseillées)

Utilisations identifiées appropriées (voir section 7.3 pour plus d'informations sur les utilisations identifiées selon REACH)

Lubrifiants de réfrigération.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

CPI Fluid Engineering
2300 James Savage Rd.
Midland, MI 48642
Phone: 989-496-3780
Fax: 989-496-0316

Contact par courriel EUSDS@lubrizol.com (la fiche signalétique de sécurité de Lubrizol peut être consultée à www.mylubrizol.com)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

EN CAS D'URGENCE LORS DU TRANSPORT, appeler CHEMTREC : (+1) 703-527-3887 (en dehors des États-Unis), 1-800-424-9300 (aux États-Unis)

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| Section 2 | IDENTIFICATION DES DANGERS |
|------------------|-----------------------------------|

2.1 Classification de la substance ou du mélange

(EC) No 1272/2008

Ce produit ne satisfait pas les exigences de classification de la législation européenne actuelle.

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.

2.2 Éléments de l'étiquette

(EC) No 1272/2008

Éviter le rejet dans l'environnement.

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.

| | |
|------------------|---|
| Section 3 | COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS |
|------------------|---|

3.2 Mélanges

(EC) No 1272/2008

| Numéro de la Commission | Numéro d'enregistrement | Pourcentage (en poids) | Nom | Classification |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|-----|----------------|
|-------------------------|-------------------------|------------------------|-----|----------------|

européenne

| | | | | |
|-----------|------------------|------------|---------------------------------|--|
| 204-881-4 | 01-2119565113-46 | De 0 à 10% | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 |
|-----------|------------------|------------|---------------------------------|--|

67/548/CE ou 1999/45/CE

| Numéro de la Commission européenne | Numéro d'enregistrement | Pourcentage (en poids) | Nom | Classification 67/548/EC |
|---|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 204-881-4 | 01-2119565113-46 | De 0 à 10 % | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | N R50/53 |

Les numéros 600, 700, 800 et 900 de la liste ECHA n'ont aucune signification juridique ; ils servent plutôt à des fins d'identification purement technique et sont indiqués à titre indicatif uniquement.

| | |
|------------------|------------------------------------|
| Section 4 | MESURES DE PREMIERS SECOURS |
|------------------|------------------------------------|

4.1 Description des mesures de premiers secours**Contact avec la peau**

Laver à l'eau et au savon. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau au moins 30 minutes. Appeler le service médical si l'irritation de l'oeil se développe ou persiste.

Inhalé

Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.

Ingéré

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hémotogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

| | |
|------------------|---|
| Section 5 | MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE |
|------------------|---|

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

5.3 Conseil pour les pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.

| | |
|------------------|--|
| Section 6 | MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE |
|------------------|--|

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2 Précautions environnementales

Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Section 7 | MANIPULATION ET STOCKAGE |
|------------------|---------------------------------|

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Laver à fond après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Non déterminé.

Température maximale de manipulation

Non déterminé.

Température de chargement maximale

Non déterminé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Prendre des précautions pour éviter tout dégagement dans l'environnement. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation

Non déterminé.

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

| | |
|------------------|---|
| Section 8 | CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE |
|------------------|---|

8.1 Paramètres de contrôle

| Pays | Substance | VME - 8 heures | VLE -15 minutes |
|----------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Autriche | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Danemark | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Finlande | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | 20 mg/cu. M |
| France | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Grèce | Butyl-hydroxyl-toluene | 10 mg/cu. M | N/E |
| Irlande | 2,6-Ditertiary-butyl-para-cresol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Portugal | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 2 mg/cu. M | N/E |
| Slovénie | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Suisse | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | 40 mg/cu. M |
| Allemagne (TRGS 900) | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | N/E |
| Royaume-Uni | 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | 10 mg/cu. M | 30 mg/cu. M |

Autres limites d'exposition

Contient une huile à base synthétique. Dans les cas propices à la formation de brouillards, vérifier la PEL de 5 mg par mètre cube de l'OSHA et la TWA de 5 mg par mètre cube de l'ACGIH pour contrôler d'éventuels brouillards d'huile minérale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser avec une ventilation adaptée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Neoprène.

Les chemises à manches longues sont recommandées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec une association d'une cartouche pour vapeur organique et d'un filtre très efficace si la limite d'exposition recommandée est dépassée.

Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pour plus de détails, voir section 6.

| | |
|------------------|--|
| Section 9 | PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES |
|------------------|--|

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|------------------|---------------------------|
| Apparence | Incolore à jaune Liquide. |
| Odeur | Léger |

| | |
|--|--|
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH | Non déterminé. |
| Point de fusion/congélation | Non déterminé. |
| Point d'ébullition | Non déterminé. |
| Plage de points d'ébullition | Non déterminé. |
| Point éclair | 251 °C, 485.1 °F COC (Typique) |
| Taux d'évaporation | Non déterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé. |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé. |
| Pression de vapeur | Non déterminé. |
| Densité de vapeur | Non déterminé. |
| Densité relative | 0.98 (20 °C) |
| Densité apparente | 8.17 Lb/gal, 0.98 Kg/L |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble. |
| Autres solubilités | Non déterminé. |
| Coefficient de partage : octanol/eau | Non déterminé. |
| Point d'autoinflammation | Non déterminé. |
| Température de décomposition | Non déterminé. |
| Viscosité | 32.5 Centistokes (40 °C) 5.7 Centistokes (100 °C) |
| Propriétés explosives | Ce produit n'est pas connu pour être explosif. |
| Propriétés oxydantes | Ce produit est une substance non-oxydante. |

9.2 Autres informations

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Section 10 | STABILITE ET REACTIVITE |
|-------------------|--------------------------------|

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Non déterminé.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Section 11 | INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES |
|-------------------|------------------------------------|

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale

La LD50 chez les rats est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Cutanée

La DL50 pour le lapin est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Inhalation

Il n'existe aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent présenter un danger toxique par inhalation.

Corrosion / irritation de la peau

Le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. D'après des données de composants ou de matières semblables. Le contact prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

Lésions graves / violente irritation des yeux

L'irritation oculaire est improbable. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Irritation respiratoire

Si le produit est sous forme de brouillard ou si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

On ne dispose d'aucune donnée indiquant que chacun des composants présents à plus de 0,1% peut présenter un risque cancérogène.

Toxicité génitale

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% pouvaient présenter une toxicité de la reproduction.

Exposition répétée STOT

Aucune donnée disponible n'indique que les produits ou les composants présents à plus de 1% présentent des dangers chroniques pour la santé.

Autres informations

Pas d'autre danger connu pour la santé.

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Section 12 | INFORMATIONS ECOLOGIQUES |
|-------------------|---------------------------------|

12.1 Toxicité

Poissons d'eau douce

Non déterminé.

Invertébrés d'eau douce

L'EC50 aigu est 10 - 100 mg/L selon les données des composants.

Algues

Non déterminé.

Poissons d'eau de mer

Non déterminé.

Invertébrés d'eau de mer

Non déterminé.

Bactéries

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

| Substance | % (poids) | Type de test | Durée (jours) | % de dégradation |
|---------------------------------|-------------|--------------|---------------|------------------|
| 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | De 0 à 10 % | MITI 2 | 14 | 30 |
| 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | De 0 à 10 % | MITI 1 | 28 | 4.5 |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Substance | % (poids) | Type de test | Durée (jours) | Log Kow ou facteur de bioaccumulation |
|---------------------------------|-------------|------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
| 2,6-Di-tert-butyl-.rho.-cre'sol | De 0 à 10 % | Coefficient de partage eau/octanol | 0.1 | 5 |

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

| | |
|-------------------|--|
| Section 13 | Considérations concernant l'élimination des déchets |
|-------------------|--|

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Ne pas mettre au rebut dans une décharge.

Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

| | |
|-------------------|--|
| Section 14 | INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT |
|-------------------|--|

14.1 Numéro ONU

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.5 Dangers environnementaux

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non applicable. |
| ICAO | Non applicable. |
| IMDG | Non applicable. |

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Section 15 | INFORMATIONS REGLEMENTAIRES |
|-------------------|------------------------------------|

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange Inventaires mondiaux des produits chimiques

| | |
|-------------------------|--|
| Australie | Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification en Australie. |
| Canada | Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du Environmental Protection Act Canadien. |
| Chine | Ce produit peut nécessiter une déclaration en Chine. |
| CEE | Pour obtenir des informations sur le statut de ce produit en matière de conformité avec le règlement REACH, veuillez consulter la page Lubrizol.com/REACH ou nous contacter par courrier électronique à l'adresse REACH_MSDS_INQUIRIES@Lubrizol.com . |
| Japon | Ce produit peut être importé au Japon uniquement par Lubrizol Japan. |
| Corée | Tous les composants sont en conformité en Corée. |
| Nouvelle-Zélande | Peut exiger une notification avant la vente, selon les réglementations de la Nouvelle-Zélande. |
| Philippines | Tous les composants sont en conformité avec la réglementation des Philippines sur les substances dangereuses et les déchets dangereux et nucléaires (Control Act de 1990 - R.A. 6969). |
| Suisse | Tous les composants sont en conformité avec l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement en Suisse. |
| Taiwan | Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de Taiwan. |
| E.U. | Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont exemptés. |

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 1 d'après la Directive concernant les substances dangereuses pour l'eau (Water Hazardous Directive, VwVwS) du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

| | |
|-------------------|----------------------------|
| Section 16 | AUTRES INFORMATIONS |
|-------------------|----------------------------|

Créée par

Département Sécurité et conformité des produits (440-943-1200)

Date créée

10 Janvier 2011

Date de révision

21 Juillet 2014

Numéro de la FDS

14346231-1125457-2095421-102103

Codes HMIS

| Santé HMIS | Incendie HMIS | Réactivité HMIS |
|------------|---------------|-----------------|
| 1 | 1 | 0 |

Phrases R pertinentes

R50/53 -- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque pertinentes

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indicateurs de Révision

Section: 15 Philippines.

Changée: 7 Février 2014

Section: 15 Taïwan

Changée: 7 Février 2014

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.